



AR Prefecture

005-200034502-20250320-2025_032-DE
Reçu le 25/03/2025

Extrait du registre des
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 20 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt du mois de mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du quatorze mars deux mille vingt-cinq sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 16

Mme Manon ATHENOUR, M. Roland BERNARD, Mme Aurélie DESSEIN, Mme Emilie DROUHOT, M. Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA, M. Frédéric GAILLAND, M. Dominique GOURY, M. Michaël GAUME, M. Christian GONSOLIN, M. Rémy GONSOLIN, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Virginie LE TOUMELIN, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, M. Bruno SEBBAN.

Etaient absents : 3

Mme Marie-Noëlle CHAIX, Mme Nathalie LAJKO et Mme Nelly MARY.

Etaient absents et représentés : 2

Mme Marie-Noëlle CHAIX ayant donné pouvoir à Mme Marie FESTA, Mme Nathalie LAJKO ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Marché public de travaux d'aménagement du skate-park

Monsieur le Maire

Rappelle qu'un avis d'appel public à la concurrence relatif aux travaux d'aménagement a été lancé le 02 février 2025.

Rappelle qu'après l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offre (CAO), trois offres ont été reçues et considérées recevables. La commission d'appel d'offre (CAO) s'est réunie de nouveau le 07 mars 2024 afin de retenir un candidat à la vue du rapport d'analyse des offres.

Rappelle qu'après analyse du rapport d'analyse des offres et selon les critères de jugement définis par le règlement de la consultation, la commission d'appel d'offre (CAO) a jugé l'entreprise ESA la mieux classée. La proposition financière du candidat s'élevant à 227 074.50€ HT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Vu le code des marchés publics,

Vu le budget primitif 2025,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 07 mars 2025.



AR Prefecture

005-200034502-20250320-2025_032-DE

Reçu le 25/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

ARTICLE 1. Approuver le choix de la commission d'appel d'offres ;

ARTICLE 2. Retenir l'entreprise ESA qui a formulé l'offre économiquement la plus avantageuse et pour un montant de 227 074.50€ HT ;

ARTICLE 3. Charger Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce marché.

Membres en exercice :	19	Pour :	18
Membres présents :	16	Abstention :	0
Membres représentés :	2	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : **25 MARS 2025**

Affiché ou publié le : **21 MARS 2025**

Ainsi fait et délibéré le 20 mars 2025

Pour copie conforme

Le Maire



Laurent DAUMARK